

Info Cultures maraîchères

11/2025

21 mai 2025

Prochaine édition le 28.05.2025

Table des matières

| | |
|--|---|
| Une mauvaise passe qui ne concerne pas que les producteurs de salades! | 1 |
| Bulletin PV Cultures maraîchères | 2 |

Une mauvaise passe qui ne concerne pas que les producteurs de salades !

Nous recevons de nombreux signalements de vols d'invasion et de développement de colonies de plusieurs espèces de pucerons dans les cultures maraîchères. En plus d'attaques parfois massives du puceron noir de la fève (*Aphis fabae*), particulièrement dans les cultures de bettes à côtes, de betteraves à salade, de fenouils, de céleris, de haricots nains et à rames, on observe la progression des infestations du puceron de la laitue (*Nasonovia ribisnigri*) dans les séries récentes de plantation de salades. Il faut aussi tenir compte de la poursuite de la colonisation des apiacées par le puceron du saule (*Cavariella aegopodii*). Le contrôle des cultures reste donc important ! Vous trouverez des recommandations concernant les traitements en page 3.



Photo 1: Actuellement, les attaques massives du puceron noir de la fève entraînent rapidement des crispations du feuillage, comme ici sur une betterave à salade (photo: Esther Mulser, Beratungsring Gemüse, Ins).



Photo 2: Adulte ailé et individus juvéniles du puceron de la laitue sur une feuille de salade. Cette espèce est fort redoutée, car elle s'attaque fréquemment au cœur même des plantes (photo: Agroscope).



Photo 3: On constate la poursuite du vol d'invasion du puceron du saule dans les cultures de carottes. Cette espèce de puceron est susceptible de transmettre le CtRLV (Carrot red leaf virus) (photo: Björn Berchtenbreiter, Arenenberg, Salenstein).



Photo 4: Larve de coccinelle (vraisemblablement de l'espèce *Coccinella septempunctata*) sur une feuille de betterave à salade. L'activité des divers auxiliaires aphidiphages est aussi en progression actuellement (photo: Esther Mulser, Beratungsring Gemüse, Ins).



Bulletin PV Cultures maraîchères



Photo 5: Adulte de la teigne des crucifères (*Plutella xylostella*) sur une feuille de chou. Le vol de ce papillon est toujours en cours dans de nombreuses zones (photo: Daniel Bachmann, Strickhof, Winterthur).



Photo 6: On constate dans certaines zones les premières chenilles matures de la teigne des crucifères, comme ici sur chou de Bruxelles. Notez, à gauche de l'image, un adulte ailé et des juvéniles du puceron vert du pêcher (*Myzus persicae*) (photo: Esther Mulser, Beratungsring Gemüse, Ins).



Photo 7: Des taches rondes de teinte beige sont typiques de la maladie causée par *Phoma lingam*, ici sur chou de Chine. Au milieu de la tache, on peut voir les petits points noirs des fructifications (pycnides) du champignon (photo: Daniel Bachmann, Strickhof, Winterthur).



Photo 8: Les flétrissements apparus dans cette culture de salades sont vraisemblablement causés par une attaque de *Pythium* sp.. Les plantes atteintes montrent un développement chétif mais demeurent à leur place, ancrées dans le sol (photo: Daniel Bachmann, Strickhof, Winterthur).



Photo 9: À la mise à jour des tissus racinaires des plantes malades, on a constaté un brunissement marqué du cylindre central. Symptôme typique d'attaque de *Pythium*, il touche le collet et les vaisseaux de la racine principale (photo: Daniel Bachmann, Strickhof, Winterthur).



Photo 10: Lors du contrôle aux champs, de ce lundi, les premières taches rondes, brunes à bord rouge, ont été observées sur les feuilles inférieures de jeunes bettes à côtes. L'examen de laboratoire a confirmé une atteinte de cercosporiose (causée par *Cercospora beticola*) (photo: Agroscope).



Photo 11: Sur les jeunes poireaux, on voit maintenant apparaître les premières taches foliaires de la maladie des taches parcheminées (causée par *Phytophthora porri*). Cette maladie est caractérisée par la transition glauquescente visible entre tissus sains et tissus malades (photo: Agroscope).



Photo 12: Nymphes fraîchement écloses de la punaise verte ponctuée (*Nezara viridula*) sous une feuille de concombre sous abri. Le développement des populations de ce ravageur peut être considérablement réduit en collectant et détruisant manuellement ses pontes (photo: Christof Gubler, Strickhof, Winterthur).



Photo 13: La génération hivernante de la punaise marbrée (*Halyomorpha halys*) est active dans les zones ordinairement infestées. Physiologiquement elle a atteint sa phase reproductive, et ses pontes sont désormais à prévoir (photo du 19 mai 2025 par Agroscope).



Photo 14: Colonie de du puceron noir de la fève (*Aphis fabae*) sur plantes de haricots (photo: Agroscope).

Indications pour la lutte contre les pucerons dans diverses cultures

Pour lutter contre les pucerons dans les cultures **d'apiacées, de chénopodiacées et de fabacées**, utiliser de préférence des insecticides ménageant les coccinelles et les autres auxiliaires. Par exemple, le pirimicarbe (Pirimicarb 50 WG, Pirimicarb, Pirimor) dans les cultures de céleris pommes, de haricots et de betteraves à salade, avec un délai d'attente d'une semaine, ainsi que dans les cultures de bettes à côtes avec un délai de 2 semaines. En outre, est autorisé le spirotétramate (Movento SC) dans les cultures de fenouil et de céleri-branche (délai d'attente 1 semaine), dans les cultures de haricots non écossés (délai d'attente 2 semaines), et dans les cultures de céleris pommes de plein champ (délai d'attente 3 semaines). Dans les cultures de fenouil on peut utiliser l'azadirachtine (divers produits, **BiO**) avec un délai d'attente de 2 semaines.

Pour la lutte contre les pucerons sur **carottes** en plein champ, et en cas de forte pression d'infestation et de croissance rapide de la masse foliaire, le pirimicarbe (Pirimicarb 50 WG, Pirimicarb, Pirimor ; délai d'attente : 1 semaine) ou le spirotétramate (Movento SC ; délai d'attente : 3 semaines) sont recommandés.

Un traitement aux pyréthrinoïdes est possible avec un délai d'attente de deux semaines sur carottes en plein champ (attention aux PER: autorisation spéciale).

En culture bio, on peut utiliser, avec un délai d'attente de 3 jours : pyréthrine (BIOHOP DeI THRIN), pyréthrine + huile de sésame raffinée (divers produits) ou l'extrait de Quassia (Quassan). Le délai d'attente est d'une semaine pour les acides gras (Oleate 20); les acides gras BIOHOP DeI MON, Lotiq, Natural, Neudosan Neu, Siva 50, Vesol Pro et Vista sont également autorisés.

Contre les pucerons dans les cultures de **salades** (Asteraceae) de plein champ, il est recommandé d'utiliser, au cours de la première moitié de la culture, des produits ménageant les auxiliaires, tels azadirachtine A (divers produits ; **BiO** ; délai d'attente 1 semaine). Durant la phase de forte croissance des plantes et jusqu'à la pomaison, on obtiendra une meilleure protection avec des substances systémiques : spirotétramate (Movento SC, délai d'attente 2 semaines), ou acétamipride (divers produits, délai d'attente 2 semaines).



Photo 15: Dégâts causés par la cécidomyie du chou sur colrave (photo: Agroscope).

Début de la phase principale du premier vol de la cécidomyie du chou

Dans quelques zones de l'est du Plateau, les effectifs de captures de cécidomyies du chou (*Contarinia nasturtii*) ont déjà nettement dépassé le seuil de tolérance de 10 mouches par piège et par semaine (moyenne de 2 pièges). Lorsque c'est le cas, il est recommandé de traiter. Dans d'autres zones, on ne signale jusqu'ici qu'une faible activité. En principe, il est recommandé de procéder à une surveillance individuelle du vol de ce ravageur dans les zones menacées, afin d'être à même de réagir le plus efficacement possible sur place lors du dépassement du seuil.

Pour la lutte contre la cécidomyie du chou dans les cultures de **brocolis, colraves et choux de Bruxelles** sont autorisées les substances actives spinosad (divers produits; **BiO** ; délai d'attente 1 semaine) ou spirotétramate (Movento SC, effet partiel, délai d'attente: 2 semaines). Un traitement aux pyréthrinoïdes est également possible, avec un délai d'attente de deux semaines (attention aux PER: autorisation spéciale).

BiO: Dans les régions menacées, il convient de protéger systématiquement les nouvelles plantations et les cultures de brocolis avec des filets à mailles fines.



Photo 16: Duvet gris typique du mildiou du pois (*Peronospora viciae* f.sp. *pisii*) à la face inférieure des feuilles de pois (photo: Agroscope).

Midiou sur pois

Le danger d'attaque continue d'augmenter. Il est recommandé de contrôler les cultures.

Contre le mildiou (*Peronospora viciae* f.sp. *pisii*) sur **pois à écosser et pois de conserve**, on peut utiliser azoxystrobine (divers produits, délai d'attente 2 semaines), mandipropamide (Revus, délai d'attente 2 semaines) et azoxystrobine + difénoconazole (Alibi Flora, Priori Top ; délai d'attente 1 semaine).

Sur les **pois spéciaux avec cosses et les pois mangetout**, est autorisée une application de cymoxanil (Cymoxanil WG ; temporairement autorisé jusqu'au 30 novembre 2025), avec un délai d'attente de 2 semaines. De plus, on peut utiliser azoxystrobine (Amistar, Ortiva ; délai d'attente 2 semaines).

BiO : Contre le mildiou sur les pois spéciaux avec cosses et les pois mangetout, on peut utiliser cuivre sous forme d'oxychlorure (Oxykupfer 35 WG, délai d'attente 3 semaines).



Photo 17: Symptôme typique d'une attaque de botrytis (agent de la pourriture grise), le duvet gris souris de sporanges qui, au point d'attaque, peut se développer aussi bien à la face inférieure que supérieure de la feuille (photo: Agroscope).

Progression de la pourriture grise dans les cultures de légumes fruits sous abris

Les conditions favorables à la croissance végétative favorisent le développement rapide d'un feuillage luxuriant dans les cultures de tomates et de haricots à rames. Cependant, les aléas météorologiques fréquents ralentissent le ressuyage des plantes humides, particulièrement dans les tunnels. Ces conditions sont idéales pour le développement de l'agent de la pourriture grise, *Botrytis cinerea*. Ce champignon, parasite de faiblesse, colonise aussi les tissus morts d'où il peut envahir les tissus sains.

Pour éviter la rosée matinale et la guttation foliaire, il conviendrait de donner un coup de chauffage pour sécher la culture. Si ce n'est pas possible, il est recommandé de procéder à une ventilation forcée durant la nuit. D'une façon générale, il faut veiller à une bonne circulation de l'air dans les abris et éclaircir le feuillage, ainsi qu'éliminer et détruire les organes malades.

Dans les cultures de **tomates sous abris**, les substances actives suivantes sont autorisées pour la lutte contre la pourriture grise avec un délai d'attente de 3 jours : cyprodinil + fludioxonil (Avatar, Play, Switch) ; fenhexamide (Teldor) ; fenpyrazamine (Prolectus) , fludioxonil (Saphire), fluopyram (Moon Privilege) et pyriméthanol (Espiro, Papyrus, Pyrus 400 SC).

BiO : Dans les cultures de tomates en culture biologique, on peut utiliser *Aureobasidium pullulans* (Botector, cf. info = pas de délai d'attente, voir conditions d'usage sur le mode d'emploi du produit), *Bacillus amyloliquefaciens* (Amylo-X, délai d'attente de 3 jours ; ou Serenade ASO (cf. info). Sont autorisés contre *Botrytis* sur tomates la laminarine (Vacciplant, délai d'attente de 3 jours) ou le fongicide à base de *Gliocladium catenulatum* (Prestop, cf. info).

Contre la pourriture grise dans les cultures de **haricots à rames sous abris**, on peut utiliser fenhexamide (Teldor, délai d'attente de 3 jours) ; cyprodinil + fludioxonil (Avatar, Play, Switch ; délai d'attente 2 semaines) ; pyriméthanol (Espiro, Papyrus, Pyrus 400 SC ; délai d'attente 2 semaines) ; trifloxystrobine + fluopyram (Moon Sensation ; délai d'attente 2 semaines) et tébuconazole (Fezan, Tebuconazole Omya ; délai d'attente 3 semaines). Dans les cultures de haricots non écosés est autorisée pour la lutte contre la pourriture grise avec un délai d'attente de 2 semaines : azoxystrobine (Azbany ; effet partiel).



Photo 18: Taches de pourriture grise sur une feuille de haricot. On peut y observer des zones concentriques irrégulières, semblables à des courbes de niveau cartographiques (photo: Agroscope).

Toutes les données sont fournies sans garantie. Pour l'utilisation de produits phytosanitaires, respecter les consignes d'application, les charges et les délais d'attente. De nombreuses indications et charges sont révisées dans le cadre du réexamen ciblé des produits phytosanitaires autorisés. Il est recommandé de consulter la banque de données de l'OSAV avant toute utilisation. Pour consulter les résultats du réexamen ciblé, voir :

<https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/zulassung-pflanzenschutzmittel/zulassung-und-gezielte-ueberpruefung/gezielte-ueberpruefung.html>

Mentions légales

| | |
|------------------------------------|--|
| Données, Informations : | Daniel Bachmann, Cristine Dörig & Christof Gubler, Strickhof, Winterthur (ZH) Björn Berchtenbreiter, Arenenberg, Salenstein (TG) Vincent Doimo, Quentin Blouet, Gaëtan Jaccard, & Julie Ristord, OTM, Morges (VD) Martin Keller, Esther Mulser & Beatrice Künzi, Beratungsring Gemüse, Ins (BE) Tiziana Lottaz, Grangeneuve, Posieux (FR) Lukas Müller & Flemming Burri, Inforama Seeland, Ins (BE) Vivienne Oggier, Landwirtschaftliches Zentrum, Salez (SG) Jan Siegenthaler, Liebegg, Gränichen (AG) Anouk Guyer, Matthias Lutz & Jill Zuckschwerdt (Agroscope) |
| Éditeur : | Agroscope |
| Auteurs : | Cornelia Sauer, Matthias Lutz, Serge Fischer, Lucia Albertoni (Agroscope), Silvano Ortelli, Consulenza agricola, Bellinzona (TI) & Pascal Herren (FiBL) |
| Photos : | photos 1, 4, 6: E. Mulser, Beratungsring Gemüse, Ins; photo 2: H.U. Höpli (Agroscope); photo 3: B. Berchtenbreiter, Arenenberg, Salenstein; photos 5, 7-9: D. Bachmann, Strickhof, Winterthur; photos 10-11, 13-18: C. Sauer (Agroscope); photo 12: C. Gubler Strickhof, Winterthur |
| Coopération : | Offices cantonaux et Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL) |
| Adaptation française : | Serge Fischer, Christian Linder (Agroscope) |
| Copyright : | Agroscope, Müller-Thurgau-Strasse 29, 8820 Wädenswil, www.agroscope.ch |
| Changements d'adresse, Commandes : | Cornelia Sauer, Agroscope, cornelia.sauer@agroscope.admin.ch |

Exclusion de responsabilité

Les informations contenues dans cette publication sont destinées uniquement à l'information des lectrices et lecteurs. Agroscope s'efforce de fournir des informations correctes, actuelles et complètes, mais décline toute responsabilité à cet égard. Nous déclinons toute responsabilité pour d'éventuels dommages en lien avec la mise en œuvre des informations contenues dans les publications. Les lois et dispositions légales en vigueur en Suisse s'appliquent aux lectrices et lecteurs; la jurisprudence actuelle est applicable.